

citer les noms si connus de MM. Léon Aubineau, publiciste, ancien élève de l'École des Chartes, etc. ; Léopold de l'Isle, conservateur en chef de la Bibliothèque nationale (1) ; Hauréau surtout, qui a donné au *Journal des Savants* de juin 1888, un article d'un vif intérêt sur le travail du cardinal relatif à Odon de Soissons.

Des trois autres cardinaux français, évêques de Frascati postérieurement à Eudes de Soissons, nous ne pouvons dire que quelques mots, malgré l'intérêt qui s'attache à leurs œuvres. Ce furent : Jacques de Vitry (1240) ; Odon ou Authon de Châteauroux, successeur de Jacques de Vitry (1247-1273) et légat du pape à la croisade de saint Louis qui succomba à Damiette ; et Bernard de la Tour, *doctor famosus*, (1320-1327), Jacques de Vitry, près Paris, successivement curé d'Argenteuil, évêque d'Acrc, patriarche de Jérusalem, légat du pape, enfin évêque de Frascati, est célèbre par son *Histoire des Croisades*. Ce prélat, selon le goût de son temps, semait ses sermons d'anecdotes, de contes et de fables, même d'Esopé, qu'il avait rapportés d'Orient et dont notre La Fontaine a fait des chefs-d'œuvre, telles que le *Pot au Lait*, le *Savetier*, le *Corbeau*, les *Grenouilles*, etc.

SUPPLÉMENT A « EUDES DE SOISSONS »

Possessions de l'Abbaye d'Ourscamp dans le Soissonnais.

Ourscamp acquit, aux environs de Soissons, des maisons auxquelles se rattachaient certaines propriétés surtout des vignes, sur lesquelles le cartulaire de cette abbaye donne des détails topographiques de quelqu'in-

(1) *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1888, 2^o et 3^o livraisons.

térêt. On y rappelle les relations qu'elle eut avec le pays au XIII^e siècle ainsi qu'on vient de le voir par les donations d'Eudes son abbé. Dès 1139 et jusqu'en 1248, les comtes de Soissons exemptaient les frères d'Ourscamp de tout péage, vinage, sextrelage et chaussée pour leurs biens, tels que Renaud en 1139 (1), Ives de Nesle et sa femme Yolende en 1175 (2), Conon de Pierrefonds et de Nesle, et la comtesse Agathe de Pierrefonds, en 1177 et 1178 (3), Jean II, en 1248 (4). Ces biens, qui leur venaient en partie d'autres seigneurs comtes de Soissons, se rattachaient à plusieurs maisons et dépendances qui étaient *Orcamp* et *Coupaville* près de Soissons, *Saint-Léger* près de l'abbaye de ce nom à Soissons même, et *Ourcamp* à Montigny-Lengrain.

MAISON PRÈS SAINT-LÉGER. — Son existence ne peut laisser aucun doute. Raoul, comte de Soissons, après avoir donné, étant en l'abbaye même en 1199, 18 muids de vin de rente sur ses vinages de Bucy-le-Long pour les messes « ad missas ibidem perpetuo celebrandas » (5) lui concéda un terrain vague entre la maison d'Ourscamp et l'Aisne, en 1200, pour la clôturer comme celle de l'abbaye de Saint-Léger. (...illam vacuum terram que est inter domum dicte ecclesie et aquam Axone, eo ordine ad claudendam quo domus Sancti Leodegarii Suessionensis est clausa, et clausuram predicte domus Ursicampi exigit... » (6) Si l'existence de cette maison est certaine, sa situation ne l'est pas moins. Raoul, en 1210, approuva la vente à Ourscamp, moyennant un cens de 12 den., de cette maison située sur l'Aisne,

(1) p. 172 du *Cartulaire*.

(2) p. 169.

(3) p. 170.

(4) p. 168.

(5) p. 170.

(6) p. 171.

près de Saint-l'éger « pro domo nostra sita apud Axonam justa abbatiam S. Leodegarii » (1). En outre, Ourscamp devait à celle-ci 22 den. de cens pour une étable de cette maison achetée de Jean Camelin « pro quodam stabulo quod est in domo quod emimus a Johanne Cameli » (2). Enfin, pour tout l'ensemble de cette maison, les étables et une partie de jardin entre le pressoir et la nouvelle porte, 12 deniers indiqués en ces termes à la Table des cens dus par les religieux d'Ourscamp : « ...pro omni jure et omnibus aliis quos habere poterant infra ambitum domus nostre site super Axonam, tam in stabulis et in quadam parte orti dicte domus inter pressorium et novam portam et tenet illa domus ad ecclesiam sancti Leodegarii quam in tota domo que fuit Gerardi filii prepositi sive Petri civis Suessionensis. »

COUPAVILLE (*Coupeville, Coperville, Coupervilla*) dont on chercherait vainement aujourd'hui dans les cartes et le *Dictionnaire des Communes* du département avait dans sa dépendance des prés, des vignes sur lesquelles l'abbaye devait, en juin 1231, des vinages et des cens à Renaud de Courtemont, écuyer (3), rentes auxquelles en 1237, son héritier Renaud de Courtemont, chevalier, renonçait. (*In domo ecclesie Ursicampi que vocatur Coperville prope Suessionem et pro terris, pratis et vineis circum domum in fundo et dominio dicti militis*) (4), sauf certains cens et le droit de justice que conservèrent ses héritiers.

ORCAMP (*Ourscamp*). Cette maison existe encore avec son enclos et ses jardins. Elle est située près de

(1) p. 172.

(2) p. 577-578.

(3) p. 400.

(4) p. 401.

Soissons, sur la commune de Belleu, au-dessous de la montagne Sainte-Geneviève, ce qui empêche de la confondre avec celle qui touchait à Saint Léger et à l'Aisne. C'est de ce domaine que devaient dépendre les vignes que l'abbaye avait à Cuffies, lieudit *Ailly* ou *Aillis*, sur l'une desquelles, en 1222, Marguerite de Cuisy, citoyenne de Soissons, renonçait à ses droits, ainsi que sur une autre à Vaux-rots (*in valle Radulfi* (1)) et une terre sur l'Aisne devant la maison d'Ourscamp, sous la garantie du chevalier Nivelon de Billy. Dans un chartre de 1267 du Chapitre de Saint-Vaast, concernant un échange de vignes entre Ourscamp et l'hôpital Saint-Vaast, à Ailly, figure, avec d'autres frères de cet établissement, Bonard, son supérieur (*Bonardus magister hospitalarie et alii fratres hospitalarie*). Dans une autre de 1227, Etienne de Cuffies confirma cet échange entre l'hôtellerie et l'église d'*Orcans* (2).

ORSCAMP, près de Montigny-Lengrain, a laissé son nom à l'un des hameaux de cette commune. La maison est connue par diverses chartes de l'abbaye. En 1251, elle achetait une terre à Montigny, pour son infirmerie des pauvres, des deniers de cet office « ad opus dicti infirmatorii (3). L'année précédente, l'abbé avait acheté, pour le même office, une vigne entre ce village et celui de Courtieux « inter Montigniacum dictum le Casteler et villam de Courtiex, ad usum pauperum infirmarie monasterii Ursicampi » (4). On voit encore qu'en 1256 et 1257, Simon, fils d'Agathe de Monnevoisin vendirent à l'abbaye des terres et vignes

(1) p. 267. Une vigne de Vaux-rots était un don d'Emeline de Paris, citoyenne de Soissons.

(2) p. 112.

(3) p. 403.

(4) Montigny-Lengrain s'appelait aussi *Montigny-le-Châtelet*.

près de celles de Raoul de Montgobert au hameau de Banru, et qu'en 1266, le chevalier Nivelon de Vouties confirma à Notre-Dame d'*Orcans* ce que Renaud de Vouties lui avait donné en ce hameau (1).

La séance est levée à 5 heures.

Le Président : CHORON,

Le Secrétaire : l'abbé PÉCHEUR.



(1) p. 352.